



Monsieur le Ministre
Ministère de la Culture et de la communication
3, rue de Valois - 75 001 Paris

Objet : lettre ouverte sur la fusion du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie

Monsieur le Ministre,

Dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP), le gouvernement a décidé le regroupement de la Cité des Sciences et de l'Industrie et du Palais de la Découverte avec un transfert de personnel en janvier 2010.

Ce regroupement, devenu une fusion, est annoncé comme réalisé depuis le 3 décembre 2008. Or c'est loin d'être le cas, ce projet suscitant de profondes inquiétudes quant aux missions de nos établissements et aux statuts des personnels, et recueillant l'opposition des personnels des deux établissements, des visiteurs, des enseignants, des scientifiques.

En effet, aucun argument n'étaye le fait qu'une fusion de nos deux établissements ferait avancer la culture scientifique dans ce pays ou à plus grande échelle. A ce jour, nous n'avons connaissance que d'un sommaire projet culturel et scientifique. Pourtant, nos deux établissements co-existent avec succès jusqu'à présent, chacun avec ses missions, ses spécificités, ses publics et chacun avec son statut et celui de son personnel.

Les directeurs de cabinet de nos tutelles, indiquaient, dans leur note de cadrage, que le regroupement avait pour objectif, dans le cadre plus général de la RGPP, « de rationaliser la dépense publique, grâce aux économies d'échelle résultant du regroupement ». Cela signifie, nous le savons tous, une réduction des moyens financiers alloués à nos établissements et une réduction des effectifs.

Que deviendront les statuts des salariés, sachant qu'ils font l'objet d'accords d'entreprise de droit privé à la CSI et pour les personnels du Palais un statut d'agents du secteur public, fonctionnaires ? Les rares réponses obtenues aux questions posées aux tutelles restent vagues et mal étudiées, allant jusqu'à nous proposer la création d'emplois fictifs. Les non-réponses, l'imprécision du projet de décret viennent confirmer nos profondes inquiétudes. La concertation annoncée n'a pas réellement eu lieu, puisque le document de synthèse écrit suite au CTP du Palais et au Comité d'Entreprise de la CSI n'intègre aucune des propositions de nos organisations syndicales qui, par ailleurs, ont exprimé leur opposition à ce projet. Elles sollicitent la possibilité d'exprimer auprès de vous leur avis.

Dans cette attente, elles vous demandent d'annuler les convocations du CE extraordinaire et du CTP devant se prononcer sur le projet de décret de fusion, tant à la Cité des sciences qu'au Palais de la découverte, ainsi que le CTP ministériel portant sur ce sujet.

Nous vous demandons de bien vouloir nous recevoir et nous tenons à votre disposition pour vous rencontrer le plus rapidement possible.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, nos très respectueuses salutations.